

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1248219001

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)

Projet : Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
<p>2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?</p> <p>Le PUM contribue à l'atteinte de 13 priorités sur les 20 de Montréal 2030, soit les priorités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 13, 15, 17, 19 et 20. Parmi celles-ci, les cinq suivantes sont détaillées.</p> <p>1 – Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050</p> <p>2 – Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision</p>			

3 – Accroître et diversifier l’offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

7 – Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d’habitation salubre, adéquate et abordable

19 – Offrir à l’ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1 – Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d’ici 2030 et devenir carboneutre d’ici 2050

La transition écologique est un principe directeur du PUM. Les orientations, les objectifs et les mesures liés à la réduction des sources d’émission de GES sont développés pour l’atteinte des cibles de réduction de GES de 2030 et de carboneutralité en 2050. Plusieurs propositions de mesures y concourent, telles que :

- « Poursuivre, en collaboration avec la STM, l’implantation de mesures préférentielles pour bus (MPB) et de systèmes rapides par bus (SRB) sur le réseau artériel afin d’offrir un service plus rapide et plus fiable. » ;
- Accélérer la complétion du réseau cyclable secondaire et local dans tous les quartiers afin qu’il puisse satisfaire les besoins locaux de mobilité et ainsi favoriser l’équité sociale. Ce réseau doit permettre à toutes et à tous de se déplacer, et ce, peu importe le motif de déplacement. » ;
- « Imposer graduellement des seuils de performance d’émissions de GES et de performance environnementale à atteindre par type de bâtiment en considérant la spécificité des bâtiments patrimoniaux. »

2 – Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

Le rehaussement de la biodiversité et la qualité de l’environnement urbain sont au cœur du PUM. En plus de soutenir la cible de 10% de protection des milieux naturels de l’agglomération de Montréal, le PUM établit une nouvelle cible visant un seuil de 10 m² de parcs et espaces verts par habitant accessibles publiquement et à une distance de marche de 15 minutes ou moins dans les secteurs d’opportunités prioritaires. Le PUM propose aussi des orientations pour relever les défis qui guettent les territoires riverains de l’archipel. Par les mesures concrètes, on retrouve :

- « Dans le cadre du programme de réhabilitation des berges des grands parcs riverains de la Ville de Montréal, restaurer 1,4 km de berges dégradées dans le parc en visant la sécurité du public et des infrastructures, en améliorant les fonctions écologiques et la résilience des berges et en assurant l'aménagement d'accès diversifiés et sécuritaires à l'eau. »;
- Intégrer les ruelles dans les critères d'admissibilité des programmes d'infrastructures vertes afin de disposer des moyens suffisants pour permettre la déminéralisation et le verdissement.

3 - Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

Le PUM repose sur une planification intégrée de l'aménagement du territoire et de la mobilité et fait de la mobilité durable la pierre d'assise du développement du territoire. L'amélioration de l'accessibilité, dans un souci d'équité sociale et territoriale, en collaboration avec les partenaires de la gouvernance du transport en commun est particulièrement recherchée, notamment dans la mesure suivante :

- Poursuivre, en collaboration avec la STM, l'implantation de mesures préférentielles pour bus (MPB) et de systèmes rapides par bus (SRB) sur le réseau artériel afin d'offrir un service plus rapide et plus fiable.

7 – Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable

Le PUM détaille une approche cohérente d'intensification de la forme urbaine en identifiant les secteurs d'intensification. Dans le souci de favoriser l'émergence de co-bénéfices, cette approche tient non seulement compte des potentiels liés au réseau de transport en commun structurant et l'importance de la préservation du patrimoine, mais a aussi été pensée dans l'optique de répondre aux besoins en matière d'habitation. Ainsi, la mesure suivante est un des bénéfices du PUM :

- Poursuivre l'application du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial et en bonifier les retombées en arrimant les zones d'abordabilité avec les secteurs d'intensification intermédiaire et élevée.
- Mobiliser les leviers offerts par le zonage incitatif afin de bonifier l'offre en matière de logement hors marché, notamment social et familial, dans les secteurs d'intensification intermédiaire et élevée.

19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Le PUM détaille une approche de repartage de l'espace de la rue qui met entre autres de l'avant la réalisation d'aménagements soutenant des déplacements confortables, sécuritaires et efficaces pour tous et toutes. Le PUM soutient entre autres la réalisation des corridors verts prioritaires. En ce qui concerne les besoins de proximité, le PUM propose notamment une approche d'augmentation de l'offre de

lieux de la vie collective, soit les équipements collectifs et les espaces publics fréquentés par la population montréalaise en fonction des vulnérabilités locales et des besoins. À titre d'exemple, une des mesures proposées pourra de :

- Bonifier et adopter de nouveaux outils réglementaires afin de soutenir la création de lieux de la vie collective, notamment via le zonage incitatif

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits de la personne ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 	x		
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de populations et/ou de l'équité territoriale 	x		
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	x		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle